



MODIFICATION #4

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS Á:

Parks Canada – Bid Receiving Unit
111 Water Street East
Cornwall, Ontario, K6H 6S2
Solicitation # **5P301-19-0004/A**

REQUEST FOR STANDING (RFSO)

DEMANDE D'OFFRES Á COMMANDES (DOC)

Proposal to: Parks Canada Agency
We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition à : l'Agence Parcs Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Opérations des approvisionnements
111, rue Water Est
Cornwall, Ontario, K6H 6S2

Parks Canada Agency
Contracting Operations
111 Water Street East
Cornwall, Ontario, K6H 6S2

Title-Sujet Services de génie routier pour les parcs nationaux et les sites historiques du Canada atlantique.		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P301-19-0004/A		Date: 28 janvier 2020
GETS Reference No. – No de reference de SEAG PW-19-00900894		Client Ref. No. – No. de réf du client.
Solicitation Closes – L'invitation prend fin :		
at – à 14h00	on – le 06 février 2020	Time Zone - Fuseau horaire EST - HNE
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>		
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à :		
Sheldon Lalonde sheldon.lalonde@canada.ca		
Telephone No. - No de telephone (613) 938-5948		Fax No. – No de FAX: n/a
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction :		
See Herein – Voir aux présentes		
TO BE COMPLETED BY THE BIDDER À ÊTRE COMPLÉTER PAR LE SOUMISSIONNAIRE		
Vendor/Firm Name – Nom du fournisseur/de l'entrepreneur		
Address - Adresse		
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur		
Title - Titre		
Telephone No. - N° de téléphone :		
Facsimile No. - N° de télécopieur :		
Email – Courriel :		
Signature		Date

MODIFICATION #4**OBJET DE LA PRÉSENTE MODIFICATION:**

1. PARTIE EPEP 3 : EXIGENCES DE PRÉSENTATION ET ÉVALUATION – tableau 3.1.4 est remplacé par:

#	Description de l'équipe	Expérience minimum
1	Gestionnaire de projet	Ing. avec au moins 15 années d'expérience pertinente
2	Ingénieur principal	Ing. avec au moins 15 années d'expérience pertinente
3	Ingénieur intermédiaire	Ing. avec au moins 5 années d'expérience pertinente
4	Technicien principal	Au moins 15 années d'expérience pertinente
5	Technicien intermédiaire	Au moins 5 années d'expérience pertinente
6	Spécialiste de l'environnement principal	Baccalauréat avec au moins 15 années d'expérience pertinente
7	Spécialiste de l'environnement intermédiaire	Baccalauréat avec au moins 10 années d'expérience pertinente
8	Architecte-paysagiste principal	Au moins 15 années d'expérience pertinente
9	Architecte-paysagiste intermédiaire	Au moins 5 années d'expérience pertinente
10	Dessinateur	Au moins 5 années d'expérience pertinente
11	Superviseur de chantier, principal	Au moins 15 années d'expérience pertinente
12	Superviseur de chantier, intermédiaire	Au moins 5 années d'expérience pertinente
13	Arpenteur	Au moins cinq années d'expérience pertinente
14	Vérificateur de matériaux	Technicien au moins cinq années d'expérience pertinente
15	Greffier du terrain (poids et mesures)	Au moins une années d'expérience pertinente

2. ANNEXE « B » - PROPOSITION DE PRIX est remplacé par:

- « ANNEXE « B » - PROPOSITION DE PRIX (rev.12720) » (l'annexe est fixé à la fin de cet modification).

3. Questions et Réponses #2 est fixé à la fin de cet modification.

TOUTES LES AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES DE CETTE DEMANDE RESTENT LES MÊMES

ANNEXE « B » - FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX (rev.12720)**INSTRUCTIONS**

1. Remplir le formulaire de proposition de prix et le soumettre sous pli cacheté séparé, en inscrivant sur l'enveloppe le nom du proposant, le numéro de la demande et la mention « Formulaire de proposition de prix ».
2. Les prix ne doivent pas comprendre les taxes applicables et doivent être libellés en dollars canadiens.
3. Les proposants ne doivent ni modifier le formulaire, ni y ajouter de renseignements.
4. Les offrants doivent OBLIGATOIREMENT soumettre des prix/taux fermes pour la période visée par l'offre à commandes et pour **tous les** articles indiqués. **Une fois remplie, la présente section sera considérée comme l'offre financière de l'offrant.** Il faut indiquer les taux horaires fixes pour chaque catégorie dans la colonne B et les multiplier par le facteur de pondération indiqué dans la colonne A. Les facteurs de pondération sont inclus aux fins d'évaluation seulement. Leur usage réel peut varier.
5. En cas d'erreurs dans la multiplication des prix, les prix unitaires seront retenus et la multiplication des prix sera corrigée lors de l'évaluation. Toute erreur quant aux quantités sera modifiée de manière à refléter les quantités établies dans le présent document. Dans l'éventualité d'une erreur de calcul dans le report des totaux, l'APC corrigera les totaux pour assurer l'équité des propositions.
6. Les tarifs horaires précisés porteront sur la durée de l'offre à commandes.
7. Les tarifs horaires précisés porteront sur la durée de l'offre à commandes.
8. Tous les déplacements doivent être préalablement autorisés par le chargé de projet et sont sujets à vérification par le gouvernement.
9. Frais de déplacement et de subsistance : Les sociétés sont avisées que pour les frais de déplacement et les frais connexes relatifs à la prestation des services, les principaux centres urbains à partir de laquelle les services seront fournis ci-dessous. Les frais de déplacement et les frais connexes relatifs à la prestation des services des limites des principaux centres urbains seront calculés comme faisant partie intégrante des taux horaires. Les frais de déplacement et de subsistance relatifs à la prestation des services à l'extérieur des limites des principaux centres urbains seront remboursés à partir de Calgary (avec l'approbation préalable du représentant du Ministère) conformément à la politique du Conseil du Trésor en vigueur. **(Voir MP10).**

	Centre urbain majeur
NE – NB – IPE – TN-L	Moncton, Frédéricton, Halifax, Charlottetown, St. John's

ANNEXE « B » - PROPOSITION DE PRIX (rev.12720)

Nom du proposant :	
Adresse :	
Numéro d'entreprise - approvisionnement (NEA)	

Identifiez les régions dans lesquelles vous proposez de fournir des services :





Nouvelle-Écosse	Nouveau-Brunswick	Île-du-Prince Édward	Terre-Neuve et Labrador
			
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

TABLEAU UN : OFFRE À COMMANDES – PREMIÈRE ANNÉE – DEUXIÈME ANNÉE
Commençant à la date d'adjudication du contrat

Catégorie de personnel - Offre à commandes	Facteur de pondération (A)	Taux horaire fixe (B) première année	Taux horaire fixe (C) deuxième année	Total (A X (B+C))
Contact Principal				
<i>Gestionnaire de projet</i>	400	\$	\$	\$
Génie civil (incluant municipal, structures et transport):				
Ingénieur principal	200	\$	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	600	\$	\$	\$
Technicien principal	200	\$	\$	\$
Technicien intermédiaire	600	\$	\$	\$
Ingénierie géotechnique:				
Ingénieur principal	50	\$	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	50	\$	\$	\$
Technicien principal	50	\$	\$	\$
Technicien intermédiaire	50	\$	\$	\$
Ingénieur en conception de hydraulique :				
Ingénieur principal	15	\$	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	15	\$	\$	\$
Technicien principal	15	\$	\$	\$

Technicien intermédiaire	15	\$	\$	\$
Services environnementaux				
Spécialiste principal de l'environnement	50	\$	\$	\$
Spécialiste de l'environnement intermédiaire	50	\$	\$	\$
Architecture du paysage				
Architecte de paysage principal	80	\$	\$	\$
Architecte de paysage intermédiaire	80	\$	\$	\$
Dessin: technologie en Auto Cad				
Dessinateur	300	\$	\$	\$
Dessinateur subalterne	300	\$	\$	\$
Surveillance de chantier / Personnel de terrain				
Inspecteur de chantier principal	200	\$	\$	\$
Inspecteur de chantier intermédiaire	200	\$	\$	\$
Arpenteur	50	\$	\$	\$
Vérificateur de matériaux	25	\$	\$	\$
Greffier du terrain (peseur et mesure)	25	\$	\$	\$
(a) Total pour l'évaluation – Première année et deuxième année de l'offre à commandes				\$

**TABLEAU DEUX : OFFRE À COMMANDES –
ANNÉE D'OPTION #1 - ANNÉE D'OPTION #2 - ANNÉE D'OPTION #3**

Catégorie de personnel - Offre à commandes	Facteur de pondération (A)	Taux horaire fixe (B) Année d'option 1	Taux horaire fixe (C) Année d'option 2	Taux horaire fixe (D) Année d'option 3	Total (A x (B+C+D))
Contact Principal					
<i>Gestionnaire de projet</i>	400	\$	\$	\$	\$
Génie civil (incluant municipal, structures et transport):					
Ingénieur principal	200	\$	\$	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	600	\$	\$	\$	\$
Technicien principal	200	\$	\$	\$	\$
Technicien intermédiaire	600	\$	\$	\$	\$
Ingénierie géotechnique:					
Ingénieur principal	50	\$	\$	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	50	\$	\$	\$	\$
Technicien principal	50	\$	\$	\$	\$
Technicien intermédiaire	50	\$	\$	\$	\$
Ingénieur en conception de hydraulique :					

Ingénieur principal	15	\$	\$	\$	\$
Ingénieur intermédiaire	15	\$	\$	\$	\$
Technicien principal	15	\$	\$	\$	\$
Technicien intermédiaire	15	\$	\$	\$	\$
Services environnementaux					
Spécialiste principal de l'environnement	50	\$	\$	\$	\$
Spécialiste de l'environnement intermédiaire	50	\$	\$	\$	\$
Architecture du paysage					
Architecte de paysage principal	80	\$	\$	\$	\$
Architecte de paysage intermédiaire	80	\$	\$	\$	\$
Dessin: technologique en Auto Cad					
Dessinateur	300	\$	\$	\$	\$
Dessinateur subalterne	300	\$	\$	\$	\$
Surveillance de chantier / Personnel de terrain					
Inspecteur de chantier principal	200	\$	\$	\$	\$
Inspecteur de chantier intermédiaire	200	\$	\$	\$	\$
Arpenteur	50	\$	\$	\$	\$
Vérificateur de matériaux	25	\$	\$	\$	\$
Greffier du terrain (peseur et mesure)	25	\$	\$	\$	\$
(a) Total pour l'évaluation – Année d'option 1, Année d'option 2 et Année d'option 3 de l'offre à commandes					\$

Total pour l'évaluation – Tableau 1 et Tableau 2	\$
---	----

Avant taxe(s) applicable (s)	\$
------------------------------	----

SIGNATURE DE L'EXPERT-CONSEIL OU, DANS LE CAS D'UNE COENTREPRISE, DES EXPERTS-CONSEILS

L'expert-conseil accepte de fournir les services requis pour chaque commande subséquente à l'offre à commandes conformément aux taux établis ci-dessus. Ces taux ne s'appliquent pas aux services des sous-experts-conseils retenus par le proposant agissant en qualité d'expert-conseil principal. Les taux établis pour les sous-experts-conseils ne doivent pas dépasser les taux établis pour les activités fonctionnelles parallèles énumérées ci-dessus.

.....
signature

.....
signature

.....
titre

.....
titre

.....
signature

.....
signature

.....
titre

.....
titre

FIN DU FORMULAIRE DE PROPOSITION DE PRIX

Questions et réponses n° 2

11. Les sections TP 10 et SP5 semblent se contredire. Pourriez-vous préciser si les décaissements doivent être inclus ou non dans les taux horaires fixes de la DOC?

Réponse : Les décaissements décrits au paragraphe 1 de la section TP 10 doivent être inclus dans les taux horaires. Dans le cas des frais extraordinaires, le paragraphe 2 s'appliquera, sur approbation de l'APC.

12. L'inspecteur principal du site est-il la même personne que le superviseur principal du site (les deux rôles sont mentionnés à la section SRE 3)?

Réponse : Oui, avec l'ingénieur résident mentionné dans les Services requis 10.9, ce rôle nécessite un minimum de quinze années d'expérience pour un membre principal et de cinq années d'expérience pour un membre intermédiaire.

13. Le commis de chantier est-il la même personne que le chef de chantier (les deux rôles sont mentionnés à la section SRE 3)?

Réponse : Le chef de chantier n'est pas mentionné. Le commis de chantier est un peseur / vérificateur, etc. et doit posséder une année d'expérience.

14. Les entreprises doivent-elles fournir des services dans les quatre provinces? Ou est-il acceptable de fournir un service à Terre-Neuve seulement?

Réponse : L'intention est clarifiée à la section GI 02, paragraphe 2. La préférence sera donnée à un fournisseur qui peut fournir des services complets.

15. Veuillez clarifier les « exigences linguistiques » mentionnées à la section SC 1. Vous attendez-vous à ce que les exigences de la clause 2 s'appliquent? Vous attendez-vous à ce qu'un entrepreneur sélectionne le français comme langue préférée pour les services de construction, tel qu'indiqué à la clause 3?

Réponse : Ce besoin est ouvert aux deux langues officielles. La majorité des activités seront réalisées avec une clientèle unilingue de la région de l'Atlantique.

16. Pourriez-vous clarifier les notes pondérées indiquées aux sections 3.2.3 et 3.2.4 pour l'expérience antérieure et l'expertise du personnel de niveau supérieur? Ces sections indiquent que les notes sont de 30 et 20 points, respectivement, mais le tableau de la Section 3.3 indique qu'elles sont de 35 et 25.

Réponse : Voir la modification n° 2.

17. À l'Annexe B, Formulaire de proposition concernant le prix, pourriez-vous préciser l'intention de .9. Ceci suppose que les frais de voyage et de subsistance sont couverts pour les déplacements à partir de l'un des cinq grands centres urbains. Si une entreprise n'a pas de bureau dans l'un de ces cinq centres ou n'a pas l'une des disciplines nécessaires, comme l'architecture paysagère, dans l'un de ces centres, les dépenses sont-elles quand même calculées à partir d'un grand centre urbain ou le sont-elles à partir de l'endroit où se trouvent les principaux membres du personnel?

Réponse : Veuillez consulter la section TP 10. Le service doit être fourni à partir d'un grand centre urbain.

18. Pour le rôle de gestionnaire de projet, l'APC envisagerait-elle d'accepter des équivalents approuvés pour ce rôle à condition qu'ils puissent faire la preuve qu'ils possèdent l'expérience, les connaissances pratiques et les capacités connexes pour le poste lié aux services requis?

Réponse : Aux fins de ce besoin, nous recherchons le rôle indiqué.

19. La liste des travaux énoncés dans le cahier des charges de l'offre à commandes (p. 40 de 86) comprend une composante du bâtiment (conception de nouvelles structures et remise en état de bâtiments existants). Cependant, la section Identification et expérience de l'équipe de l'expert-conseil ne mentionne le besoin d'un architecte. Veuillez préciser.

Réponse : Nous ne recherchons pas d'architecte pour le moment. Il pourrait y avoir une petite quantité de travail d'architecture, mais ce n'est pas le but principal de la convention.

20. Le cahier des charges de l'offre à commandes indique que les travaux consistent principalement en des travaux de réfection des chaussées (p. 40 de 86). Cependant, à la **section 3.2.3 Expérience antérieure** (p. 71 de 86), l'APC ne demande qu'un seul projet de réfection de la chaussée avec le besoin d'un projet d'ingénierie municipale. Dans le cas d'une DP désignée comme étant émise pour des services d'ingénierie routière, l'APC envisagerait-elle d'examiner les projets d'expérience antérieure qui relèveraient de la discipline de la conception des routes (p. ex. les ponts et/ou de l'expérience géotechnique)?

Réponse : Seul le projet indiqué sera examiné.

21. Pourquoi la catégorie de personnel du rôle de l'arpenteur comprend-elle une provision pour le véhicule et le matériel (Annexe B – Proposition concernant le prix) alors que pour d'autres postes de terrain comparables seul le taux pour le personnel est exigé et il n'y a aucune dépense?

Réponse : Voir la modification n° 2, exigence révisée.

22. Pourquoi n'y a-t-il pas d'ingénieur géotechnicien principal (ou de membres du personnel géotechnique) dans le tableau de l'Annexe D ou à la section 3.1.4 alors qu'aux sections 3.2.2 et 3.2.4, un ingénieur géotechnicien principal est mentionné?

Réponse : Voir la modification n° 2.

23. Est-il également acceptable que le spécialiste de l'environnement soit un sous-consultant? La portée environnementale semble être une petite composante de la COC et la composante environnementale a même un facteur de pondération inférieur à celui de l'architecture paysagère.

Réponse : Le **spécialiste** de l'environnement devrait être à l'interne ou en coentreprise.

24. Si la réponse à 1. est non, un accord de coentreprise officiel doit-il avoir été conclu pour la soumission de la proposition ou peut-il être parachevé si le soumissionnaire est sélectionné pour une COC?

Réponse : Veuillez consulter GI 17 Coentreprise.

25. Pouvons-nous proposer deux (2) ingénieurs principaux ou plus pour le poste d'ingénieur civil principal afin de couvrir les trois disciplines mentionnés (génie municipal, ingénierie structurale et transport)? Le taux serait le même pour tous.

Réponse : Oui.